

Les décisions

- ▶ Approbation du compte-rendu du 9 novembre
- ▶ Budget 2007
- ▶ Décision budgétaire modificative n° 6
- ▶ Convention entre l'Université du Littoral pour l'Institut Supérieur de Commerce International de Dunkerque (ISCID), et l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis pour l'IAE
- ▶ Demande de renouvellement de la licence professionnelle « Technologie de l'Information et Internet »
- ▶ Etudiants élus membres commission FSDIE et Subventions aux associations étudiantes
- ▶ Arborescence NABUCO pour 2007
- ▶ Convention de stage en entreprise
- ▶ Convention entre l'UVHC et le CLOUS relative à la mise à disposition d'une salle informatique
- ▶ Convention entre l'UVHC et l'Institut Régional d'Administration de Lille
- ▶ Convention entre l'UVHC et l' Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) + convention académique pour le dispositif 100 000 étudiants pour 100 000 élèves
- ▶ Avenant n°2 à la convention avec l'Université de Gabès (Tunisie)
- ▶ Convention avec l'Université de Bejaia (Algérie) et convention avec l'Université Houari Boumédiène d'Alger.
- ▶ Projet Interreg STIMAT
- ▶ Dévolution d'une parcelle pour la construction de la résidence universitaire
- ▶ Demande de financement FEDER

Le quorum étant atteint la séance débute à 14h20.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs et arrête l'ordre du jour.

Avant d'aborder le premier point à l'ordre du jour, plusieurs informations à destination des membres du Conseil ont été données :

▶ Valenciennes 2007 année "Capitale Régionale de la Culture"

L'Université a été sollicitée pour faire partie du comité de pilotage et elle est impliquée dans la programmation.

M. Hirschi de l'Institut Culturel présente les différents projets envisagés avec l'Université. Le temps fort serait la chanson avec notamment un concert de Mano Solo sur le campus du Mont Houy et un concert à la résidence Jules Mousseron. Par ailleurs, des journées d'études autour des expositions qui auront lieu au musée des Beaux Arts sont également programmées.

Cette manifestation concerne les étudiants de l'Université, l'objectif est donc de les encourager à y participer.

► **Blog sur l'anneau ferroviaire**

Mme la Présidente déplore les propos diffamatoires tenus sur un Blog. Ces propos concernent plus particulièrement la filiale Valutec. L'Université réfléchit à une procédure et Mme la Présidente rappelle le fonctionnement de Valutec et l'importance du projet I-Trans pour la recherche.

► **Approbation du compte-rendu du 9 novembre**

Vote : adoption à l'unanimité

► **Budget 2007**

Avant de présenter le budget 2007, Mme la Présidente tient à souligner la difficulté d'équilibrer le budget des Services Généraux compte tenu de deux postes de dépenses importants : la maintenance des bâtiments et les charges de personnels.

L'Université a engagé une gestion rigoureuse qui doit être poursuivie. Aujourd'hui les financements reçus ne permettent pas d'équilibrer les dépenses avec notamment le transfert des charges patronales des contractuels.

Ces charges patronales s'élève à 311 000 € pour l'année 2006, or la compensation perçue est de 154 000 €. Cette différence est prise en charge sur les réserves de l'établissement. Le budget est en équilibre fragile malgré les économies au quotidien et les investissements sont réduits.

- *Les dépenses prévisibles s'élèvent à 30 457 167 €, les recettes prévues sont de 30 464 792 €.*
- *L'augmentation du fond de roulement est de 7 625 €.*
- *Le budget consolidé prenant en compte les dépenses de personnel est estimé à 65 M€.*
- *Les dépenses d'investissement sont en augmentation par rapport au budget initial 2006 pour atteindre 2 430 900 €*
- *Le budget de gestion présente les dépenses et les recettes par destination.*

Des précisions ont été présentées aux conseillers

- *La diminution du budget de fonctionnement, réalisée en 2006, se poursuit en 2007.*
- *La volonté affichée de maintenir le potentiel d'équipement à travers l'augmentation des dépenses d'investissement.*
- *Les projets de construction sont en ressources affectées et non pas dans le budget initial.*
- *Le budget pour la recherche n'est pas significatif car les laboratoires vont chercher leur propre financement. Ce fonctionnement montre la qualité de la recherche à l'Université et l'importance du lien recherche - innovation.*
- *Le budget des Service Généraux représente 49,5 % du budget avec un certain nombre de dépenses fédérées (fluides, maintenance, personnel...).*
- *La part de la dotation aux amortissements est intégrée dans le budget des services généraux.*
- *La faible part de l'international s'explique par le fait que nous en sommes en sortie de fonds Feder.*

Motion pour une revalorisation de la dotation globale de fonctionnement.

Mme la Présidente présente au conseil une motion exprimant l'inquiétude de l'Université face à l'insuffisance de la dotation allouée par l'Etat.

- Les conseillers amendent la motion sur les points suivants : « Le conseil d'administration de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis (...) exprime **une grande inquiétude** quant à l'évolution des moyens **de fonctionnement** alloués par l'Etat à l'ensemble des universités françaises et à l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis **en particulier.** »

Vote : adoption à l'unanimité

Mme la Présidente souligne que cette motion est rédigée au nom de l'UVHC, même si le problème concerne d'autres établissements. A titre d'exemple, le budget état alloué pour l'étudiant inscrit à l'Université est de 6 700 € par an alors qu'il est pratiquement deux fois supérieur pour les étudiants en BTS ou pour les classes préparatoires aux Grandes Ecoles. Il est donc légitime que les universités réclament un financement à la hauteur des autres établissements.

Remarque de M. Del Campo : nous nous préparons à gérer la pénurie mais il y a aussi des problèmes financiers pour nos étudiants.

M Ourak souligne que la dotation par étudiant est en dégringolade avec des formations professionnelles qui demandent plus d'équipements.

M. Rouzé indique que la dotation par étudiant pour l'IUT a diminué de 10 % depuis 2002.

Mme. Girard propose d'illustrer la motion avec des analyses pour le ministère.

M. Traullé souhaite insister sur une triste réalité: aujourd'hui des étudiants ne mangent pas tous les jours à leur faim. Il rappelle, par ailleurs, la nécessité de sensibiliser les étudiants sur les économies d'énergie.

Réponse de M .Bricout : il propose de mettre en place une démarche commune avec les étudiants sur les économies d'énergie.

L'objectif principal : sensibiliser les jeunes au développement durable mais également améliorer les choix d'équipement et développer des actions à mettre en œuvre pour préserver le patrimoine de l'UVHC.

M. Traullé ajoute que cette démarche doit concerner les étudiants mais aussi le personnel de l'UVHC.

Remarque de M. Ourak sur la dégradation du matériel et des salles de cours.

Réponse de M. Despres : cette affaire est suivie par le service Prévention-Sécurité.

Mme la Présidente rappelle que l'UVHC n'est pas refermée sur elle-même et que les problèmes sociétaux s'y retrouvent. Cela est fort dommageable puisque les dépenses engagées pour réparer ces dégâts ne peuvent être dédiés à l'amélioration du cadre de vie.

Mme.Girard fait remarquer le manque de poubelles aux Tertiales

Réponse de M.Bricout : les Services Techniques vont fabriquer des poubelles et des bancs durant la période hivernale.

► **Décision budgétaire modificative n° 6**

M. Desrumaux présente aux conseillers la décision budgétaire modificative n° 6.

903 FLASH :

DBM de transfert des dépenses d'investissement aux dépenses de fonctionnement pour

14 900 €

913 ENSIAME :

DBM de prélèvement sur les réserves de 44 000 € pour les dépenses de fonctionnement, et DBM de transfert des dépenses de fonctionnement aux dépenses de personnel pour 16 673 €

914 ACTIONS COMMERCIALES :

DBM de rattachement de 62 777 €

915 RECHERCHE :

DBM de rattachement de 40 000€

916 CGC :

DBM de transfert des dépenses d'investissement aux dépenses de fonctionnement pour 6 721,52 €

925 SERVICES GENERAUX :

DBM de rattachement de 668 619 €, et DBM de transfert des dépenses de fonctionnement aux dépenses de personnel de 170 000 €

Financement des charges patronales relatives aux rémunérations des vacataires professionnels (dépenses de personnel) :

a) Prélèvement sur les réserves 155 500 €

901 IUT :	36 500€
902 ISTV :	43 000€
903 FLLASH :	11 000€
908 FDEG :	15 500€
910 IPAG :	8 500€
912 IAE :	21 500€
913 ENSIAME :	12 500€
923 FSMS :	7 000€

b) DBM de rattachement: 155 500 €

901 IUT :	36 500€
902 ISTV :	43 000€
903 FLLASH :	11 000€
908 FDEG :	15 500€
910 IPAG :	8 500€
912 IAE :	21 500€
913 ENSIAME :	12 500€
923 FSMS :	7 000€

Question de M.Rouzé sur les charges patronales : cette charge supplémentaire aurait dû être prise en compte dans la dotation globale de fonctionnement par notre autorité de Tutelle.

Il regrette par ailleurs que les conseillers n'aient pu être informés au préalable.

Réponse de Mme la Présidente : cette charge doit être supportée par notre établissement au titre de 2006. A ce jour aucune information n'a été donnée pour l'année 2007.

Le service financier et l'agent comptable ont communiqué le montant exact, il y a seulement quelques jours. Par ailleurs, un courrier officiel a été envoyé à la DGF pour indiquer le coût des charges patronales pour l'établissement.

Vote : adoption à l'unanimité, Melle El Gana ne prend pas part au vote

► Convention entre l'Université du Littoral pour l'Institut Supérieur de Commerce International de Dunkerque (ISCID) et l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis pour l'IAE

Mme la Présidente donne la parole à Mme Tilloy, porteur du projet à l'IAE.

Il s'agit ici d'un partenariat entre l'IAE et l'ISCID de l'Université du Littoral. Ce partenariat répond à un souci d'optimisation de l'offre de formation et de mise en commun de moyens pédagogiques au niveau régional.

Mme Tilloy déclare que l'ISCID est une école rattachée à l'Université du Littoral qui ne délivre pas de Master en tant que tel. L'objectif de l'ISCID est de former des cadres commerciaux sur 5 ans. Les étudiants se spécialisent en 4^{ème} et 5^{ème} année sur l'entrepreneuriat et le management. L'IAE ayant des programmes sur ces deux domaines, l'idée du partenariat est de travailler en commun sur ces programmes en 4^{ème} et 5^{ème} année d'ISCID. De ce fait, la possibilité est donnée aux étudiants qui accèdent en 5^{ème} année d'intégrer un M2 à l'IAE avec un examen préalable du dossier et l'existence d'équivalence.

Commentaire de M. Sénéchal : cette convention a été approuvée par le CEVU.

Question de Mme Girard : les étudiants assistent-ils aux cours de l'IAE ?

Réponse de Mme Tilloy : pour le master PME, les étudiants ne sont pas présents en cours en revanche pour le deuxième parcours oui. Par ailleurs, les étudiants doivent effectuer une double inscription à l'ISCID et à l'UVHC.

Vote : adoption à l'unanimité

► Demande de renouvellement de la licence professionnelle « Technologie de l'Information et Internet (TII)»

Madame La Présidente donne la parole à M Raviart, responsable pédagogique de la licence, pour la présentation des modifications soumises à l'avis du ministère.

M. Raviart rappelle que la licence professionnelle TII, qui avait été proposée au renouvellement l'an dernier, avait tout d'abord reçu un avis défavorable. Des navettes avec le Ministère ont été engagées. De ces actions a résulté un avis favorable pour une seule année. Cette année, une nouvelle maquette a été présentée en prenant en compte l'ensemble des remarques qui avaient été formulées par le Ministère.

Le taux de réussite de cette licence professionnelle est de 92 % (le minimum devant être de 85%). La participation de professionnels d'entreprises du secteur a été accentuée afin d'améliorer l'insertion professionnelle. Une formation spécifique pour les demandeurs d'emploi ou salariés en reconversion a été mise en place. Le taux d'insertion professionnelle a été de 35% en 2005/2006 contre 24 % auparavant. Ces informations, provenant du Service d'Insertion Professionnelle, sont basées sur une période de 2 à 3 années après l'obtention du diplôme. Pour la première promotion de 18 diplômés, 11 ont répondu et parmi ceux-ci 6 ont poursuivi leurs études (33%).

Une nouvelle enquête nationale, avec résultats prévus pour octobre 2007 a été décalée en mai 2008. L'ISTV a réalisé sa propre enquête par rapport aux diplômés 2004. Le taux de poursuite d'études est de 15 % et le taux d'insertion professionnelle proche de 70 à 80 % pour les diplômés de 2005/2006.

Question de M. Rouzé sur la répartition des diplômés à l'entrée de la licence. Il rappelle que l'objectif de la licence professionnelle est aussi de recruter en licence générale.

M. Raviart indique que les étudiants inscrits proviennent pour 30% de DUT, 30% de BTS et 30% de L2 et de DEUST.

Remarque de M. Ourak : l'objectif pour la plupart des étudiants de L2 est de préparer un master car ils vivent leur réorientation comme un échec.

Remarque de Mme la Présidente : l'organisation des parcours de formation passera par la formation tout au long de la vie. Les licences professionnelles s'adressent normalement à ceux qui désirent s'insérer à bac +3, mais les étudiants préfèrent construire leurs parcours étape par étape avec prudence. De plus, s'insérer à bac +3 ne veut pas dire que la personne restera à ce niveau car elle pourra toujours évoluer grâce à la VAE.

Vote : adoption à l'unanimité.

▶ Etudiants élus membres commission FSDIE et Subventions aux associations étudiantes

M. Sénéchal, présente pour information la décision du CEVU quant aux modalités de choix des représentants étudiants au FSDIE et leur désignation : les représentants sont ceux de la Commission de la Vie Etudiante.

Vote : adoption à l'unanimité

M. Desrumaux présente aux conseillers les subventions aux associations étudiantes de l'Université. Suite à une remarque de M. Tournier, la subvention de 12 000 € allouée sur le budget de l'ENSIAME est répartie en 9 000 € pour l'association des étudiants et 3 000 € pour l'association des ingénieurs.

Vote : adoption à l'unanimité moins deux abstentions

▶ Arborescence NABUCO pour 2007

M. Desrumaux présente aux conseillers les modifications apportées au document budgétaire 2007 en ce qui concerne l' UB 915 et 904.

Vote : adoption à l'unanimité

▶ Convention de stage en entreprise

M.Despres, présente la convention type de stage conseillée et la convention type de stage obligatoire. Les modifications concernent les points relatifs à la gratification des stages d'une durée supérieure à 3 mois, en application de la loi du 31 mars 2006, relative à l'égalité des chances. Cette modification donne suite à la circulaire récemment rédigée par le Directeur de l'Enseignement Supérieur. Cette loi oblige donc à mettre à jour la convention cadre proposée par l'Université en 2004. Le corps général de la convention est toujours le même. Les modifications se trouvent au niveau des points 5.2 et 6.2 du document.

En ce qui concerne le point 5.2, la modification porte sur le premier paragraphe "*lorsque la durée du stage est supérieure à trois mois consécutifs, la gratification est fixée conformément aux dispositions en vigueur*". Les dispositions étant extraites de la loi du 31 mars 2006, article 9, alinéa 2. Le montant de la gratification n'étant pas fixé.

M. Rutkowski est surpris de ne pas voir d'article sur la propriété industrielle.

. Réponse de M. Despres, l'article 3 fait mention à la confidentialité.

Mme la Présidente indique que cette question peut ne pas être traitée dans la convention cadre mais plutôt dans un avenant car la question de la propriété industrielle doit être jugée au cas par cas.

Question de M. Ourak : Il sera difficile d'appliquer cette convention pour nos étudiants par rapport au montant de la gratification.

Réponse de M. Despres : Aujourd'hui, c'est une gestion au cas par cas entre l'étudiant et l'entreprise.

Remarque de Mme. Girard : On n'a jamais le même logo sur les documents présentés au CA.

Proposition de Mme la Présidente: Il faudra effectivement vérifier les documents communiqués.

Vote : adoption à l'unanimité

► Convention entre l'UVHC et le CLOUS relative à la mise à disposition d'une salle informatique

Mme Madeuf, Directrice du CLOUS, présente la convention. Cette convention lie l'UVHC au CLOUS de Valenciennes, dans le cadre de la mise à disposition d'une salle informatique de la résidence J. Mousseron destinée à la préparation du C2I (Certificat Informatique et Internet).

Elle répond à un double souhait :

- pour le CLOUS, mettre à disposition du matériel informatique aux étudiants qui n'en possèdent pas.
- pour l'UVHC, disposer d'une salle en dehors des horaires d'ouverture des salles situées sur le campus.

Mme la Présidente souligne que c'est un véritable partage de projet entre le CLOUS et l'établissement.

Suite à la remarque d'un conseiller sur le règlement intérieur, il est ajouté à l'article 4 au passage relatif aux exclusions et aux sanctions disciplinaires, les mots suivants « conduite incompatible avec la bonne utilisation des locaux »

Vote : sous cette modification, adoption à l'unanimité

► Convention entre l'UVHC et l'Institut Régional d'Administration de Lille

Mme la Présidente donne la parole à M Moreau, directeur de l'IPAG, qui présente la convention.

Cette convention répond à un besoin des élèves de l'IRA qui souhaitent valider leur formation ou leur expérience professionnelle. L'objet est de faciliter la procédure d'accès à la VAP qui permettra de faire accéder les élèves au Master de l'IPAG avec une dispense d'une partie des épreuves. 150 élèves sont susceptibles d'être intéressés.

Vote : adoption à l'unanimité

► **Convention entre l'UVHC et l' Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) + convention académique pour le dispositif 100 000 étudiants pour 100 000 élèves**

M. Sénéchal et M. Despres présentent les conventions et font un bref rappel du dispositif. La convention, liant l'UVHC et l'AFEV, est une réponse au dispositif mis en œuvre par le Ministre Gilles de Robien sur l'opération 100 000 étudiants pour 100 000 élèves. Ce dispositif est en vigueur depuis le 06 avril 2006. Dans l'académie de Lille, l'AFEV est le relais de l'opération pour les étudiants du Nord-Pas-de-Calais. Il s'agit ici d'actions de solidarité et d'accompagnement à conduire auprès des jeunes issus des quartiers défavorisés.

Question de Melle El Gana : Dans l'article 3, il est prévu la distribution de tracts pour les promotions entrantes. Elle propose d'élargir cette information à l'ensemble des étudiants.

Réponse de Mme la Présidente : L'information pourra être diffusée par d'autres canaux afin de sensibiliser davantage d'étudiants.

Aujourd'hui pratiquement 100 étudiants de l'UVHC sont déjà impliqués dans cette opération.

Vote : adoption à l'unanimité

► **Avenant n° 2 à la convention avec l'Université de Gabès (Tunisie)**

Cet avenant concerne la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (FLLASH), et plus particulièrement le Laboratoire CAMELIA. M. Bonnet présente cet avenant. L'objet étant d'ajouter les arts à la convention existante afin d'enrichir les relations avec l'Institut Supérieur des Arts et Métiers de l'Université de Gabès. M. Bonnet rappelle qu'une collaboration réelle existe déjà depuis plusieurs années.

Vote : adoption à l'unanimité

► **Convention avec l'Université de Bejaia (Algérie) et convention avec l'Université Houari Boumédiène d'Alger.**

Mme la Présidente donne la parole à Mme Zoudji qui présente les conventions

Vote : adoption à l'unanimité

► **Projet Interreg STIMAT**

Mme la Présidente présente aux conseillers une demande de financement de 36 522,80 € correspondant à une prolongation du projet du 1^{er} juin 2007 au 31 décembre 2007.

Vote : adoption à l'unanimité

► **Statut de l'ENSIAME**

Le Directeur de l'ENSIAME demande au conseil d'administration d'enlever ce point à l'ordre du jour afin de présenter un nouveau document à la Commission des Statuts.

Points divers

▶ **Les Imprévus 2007**

Mme la Présidente annonce la date des Imprévus pour l'année 2007 : le 5 avril.

▶ **Point sur la construction de la résidence universitaire**

M. Bricout présente la demande de dévolution de la parcelle cadastrale 147 au bénéfice du CROUS pour permettre la réalisation du projet remanié de la résidence universitaire suite à la demande de la commune d'Aulnoy pour une construction à 12,5 mètres du RD 40.

Vote : adoption à l'unanimité

▶ **Demande de financement FEDER**

M Dechy présente aux conseillers une demande de subvention de 63 662,83€ au titre du contrat de Plan Etat\Région- FEDER 2000-2006.

Vote : adoption à l'unanimité

Questions diverses

Question de M. Ezzedine sur l'entrée sud de l'UVHC.

Réponse de M. Bricout : le dossier avance, l'entrée sera opérationnelle pour le début de l'année avec dans un premier temps un accès par badge pour le personnel mais une réflexion est à l'étude pour les étudiants.

Question de M. Rutkowski sur l'ouverture du parking entre ISTV 1 et l'ENSIAME.

Réponse de M. Bricout : il y a un problème d'écoulement des eaux pluviales et le marquage au sol est en attente compte tenu des conditions climatiques actuelles.

Remarque de Mme Girard sur les problèmes d'inondation sur le parking de la Maison des Services à l'Etudiant.

Réponse de M. Bricout : il propose de remettre des cailloux ou du schiste en attendant le début des travaux de la résidence universitaire.

Mlle El Gana informe les conseillers qu'une motion sur le problème de dégradation des locaux des Tertiales sera proposée lors du prochain CA.

Mme la Présidente annonce la date du prochain conseil qui est avancée au jeudi 25 janvier.

Étaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures :

MM. Guillaume, Malvache et Nonclercq
Mmes Houssier et Lancelle

Collège A :

Secteur 1 : Mme Descargues-Grant et MM. Bonnet et Defossez
Secteur 2 : M. Ourak
Secteur 3 : MM. Bricout et Tison

Collège B :

Secteur 1 : Mme Sforzin, MM. Bonduelle et Hanna
Secteur 2 : Mme Derviaux, MM. Menart et Poirriez
Secteur 3 : MM. Del Campo, Ezzedine, Gallo, Rouzé et Vermeiren

Collège IATOSS :

Secteur 1 : Mme Girard,
MM. Deruy, Montagne, Pernet et Rutkowski

Collège des usagers :

Secteur 1 : Mlle El Gana et M. Boulogne
Secteur 2 : MM. Prévost et Traullé
Secteur 3 : M. Lhotellerie

Membres de droit MM. Despres et Dulion

Membres invités :

Mmes Decneut, Madeuf, Tilloy et Zoudji
MM. Coutellier, Dechy, Desrumaux, Moreau, Sénéchal, Tournier,
Bernard, Raviart et Varago

Ont donné pouvoir :

M. Duretz à Mme Houssier
M. Wasse à Mme Houssier
M. Legendre à Mme Lancelle
M. Nonclerc à M. Nicolas
Mme Leriche à M. Ourak
M. Lepoutre à M. Bricout
M. Millot à M. Bricout
M. Lepoutre à M. Bricout
M. Poirriez à Mle Derviaux
M. Laurent à M. Rutkowski
M. Gyselinck à M. Traullé
M. Vandensken à M. Traullé
M. Nongaillard à M. Ourak
M. Ben Barka à Mme Descargues-Grant

Excusés :

MM. Duretz, Wasse, Nonclercq, Legendre, Pauvros, Bocquet, Blaise, Millot, Nongaillard, Lepoutre, Delebarre et Mmes Leriche, Decneut et Gordien

Fait à Valenciennes le 15 Janvier 2007

Professeur Marie-Pierre MAIRESSE

